

ANNEXE 1 – Appel de propositions VP/2007/004

pour la campagne d'information et d'inspection du Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT) sur la manutention manuelle de charges en 2007 - phase II

1. OBJECTIF DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

Le présent appel de propositions vise à fournir une assistance au groupe de travail «Manutention manuelle de charges» du CHRIT (et ses sous-groupes de travail) dans la mise au point d'une formation et d'un module d'apprentissage électronique contribuant à la préparation des inspecteurs du travail qui participeront à la campagne. Ses objectifs spécifiques sont les suivants:

- établir le programme d'un cours destiné à des formateurs désignés par les Inspections du travail, ci-après dénommé cours «formation des formateurs»;
- retravailler le matériel de formation;
- recruter des instructeurs dûment qualifiés pour donner le cours «formation des formateurs»;
- concevoir un module d'apprentissage électronique destiné aux inspecteurs du travail;
- produire le module d'apprentissage électronique dans les 22 langues officielles de la Communauté européenne.

Le demandeur mettra à disposition deux instructeurs professionnels pour le(s) cours «formation des formateurs». Ce cours a pour but d'aider les formateurs désignés par leurs Inspections du travail respectives à dispenser une formation harmonisée aux inspecteurs nationaux en ce qui concerne le contrôle de la manutention manuelle de charges sur le lieu de travail. Il permettra aux formateurs désignés d'aboutir aux résultats suivants:

- mettre sur pied, dans leur État membre, un programme de formation destiné aux inspecteurs qui participeront à cette campagne et dont les objectifs seront les suivants:
 - améliorer la capacité des inspecteurs à déceler d'éventuels problèmes liés à la manutention manuelle dans les secteurs d'emploi des soins et des transports;
 - utiliser les techniques d'inspection et les outils d'analyse des risques mis en place dans le cadre de cette campagne;
 - familiariser les inspecteurs avec le module d'apprentissage électronique mis au point pour cette campagne;
 - contrôler les analyses de risques déjà réalisées concernant des situations de manutention manuelle;
 - utiliser les produits de communication mis au point pour cette campagne;
 - assurer un lancement effectif à la campagne dans chaque État membre participant;
- organiser un programme national de formation et son contenu de telle sorte qu'il puisse être adapté à tous les types d'inspecteurs du travail (qu'ils aient une formation technique, médicale ou juridique) et se fonder dans les méthodes et la culture d'inspection de l'État membre.

Le demandeur mettra au point un module d'apprentissage électronique destiné aux inspecteurs, qui contribuera à leur formation et les aidera à contrôler les situations de manutention manuelle de charges dans le cadre de cette campagne européenne d'inspection.

Ce module s'articulera autour des éléments suivants:

- exercices de formation,
- accès aux matériels mis au point pour la campagne, et
- connaissances de base.

2. PRODUITS A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

Deux produits seront fournis: un cours «formation des formateurs» et un module d'apprentissage électronique destiné aux inspecteurs du travail.

2.1 COURS «FORMATION DES FORMATEURS»

2.1.1 Exigences:

- le programme d'un cours «formation des formateurs» s'étalant sur deux jours,
- deux instructeurs possédant les qualités suivantes:
 - connaissance du sujet;
 - bonne connaissance des activités des Inspections du travail;
 - maîtrise de l'anglais, ainsi que du français et/ou de l'allemand;
 - capacité de prendre en charge un groupe international de formateurs.

Le programme sera basé sur les supports, les conseils et les instructions du sous-groupe de travail du CHRIT (préparés pour la phase I de la campagne). Le programme couvrira au minimum les sujets ci-après, en rapport avec les troubles musculo-squelettiques et la manutention manuelle de charges:

- objectif de la campagne et activités principales;
- ampleur des troubles musculo-squelettiques dans l'Union européenne;
- principales exigences législatives et pratiques concernant le contrôle de leur application dans l'Union européenne;
- anatomie/biomécanique de la colonne vertébrale/des muscles et manière dont les blessures/lésions peuvent se produire;
- éléments fondamentaux d'une gestion effective de la manutention manuelle sur le lieu de travail;
- études de cas portant sur des situations de travail;
- compétences clés en matière de présentation/communication pour préparer/dispenser les programmes de formation.

2.1.2 Organisation du/des cours

Le(s) cours sera/seront donné(s) en juin 2007.

Le(s) cours sera/seront organisé(s) dans un ou plusieurs centres de formation dotés d'infrastructures appropriées.

Au total, 45 formateurs issus d'une vingtaine de pays européens devraient participer au(x) cours. Le nombre de participants par cours sera limité à entre 12 et 15. Le demandeur doit donc prévoir l'organisation de trois cours au moins.

Les cours devraient être donnés en anglais, allemand et français, en fonction de la demande, (avec traduction vers l'anglais pour ces deux dernières langues) ou uniquement en anglais (avec traduction vers le français et l'allemand).

2.2 MODULE D'APPRENTISSAGE ELECTRONIQUE DESTINE AUX INSPECTEURS

2.2.1 Exigences

L'objectif de ce module est de contribuer à la formation des inspecteurs et de les aider à contrôler les situations de manutention manuelle de charges dans le cadre de la campagne européenne d'inspection. Le module doit:

- présenter des situations/exercices de formation, en vue:
 - de renforcer les connaissances sur les risques que la manutention manuelle de charges présente pour les professionnels actifs dans les secteurs d'emploi des soins et des transports;
 - de fournir des informations sur les évolutions et les solutions les plus avancées;

- d'exercer et de développer les compétences dans l'inspection de la manutention manuelle de charges;
 - d'apprendre à utiliser les techniques d'inspection et les outils d'analyse des risques mis en place dans le cadre de cette campagne;
- présenter des documents de référence sur la campagne dont pourront ainsi disposer les inspecteurs qui participeront à cette dernière;
 - être un outil didactique moderne en matière d'apprentissage électronique;
 - être adaptable à une utilisation et à des méthodes d'inspection nationales;
 - posséder une structure d'apprentissage électronique que le CHRIT pourrait adopter pour de futures campagnes d'inspection et de communication portant sur d'autres questions de santé et sécurité au travail.

Le demandeur possédera les qualités ci-après, en ce qui concerne le module d'apprentissage électronique:

- connaissances et expérience spécifiques en matière de conception d'un module d'apprentissage électronique,
- connaissance du sujet de la manutention manuelle de charges et des risques présentés par ce type de manutention,
- connaissance des activités des Inspections du travail,
- bonne capacité rédactionnelle en anglais, français ou allemand.

2.2.2 Fourniture du module électronique

Le contenu (technique) de base du module d'apprentissage électronique sera présenté au demandeur (retenu) au début de la convention de subvention.

Le projet de module d'apprentissage électronique sera approuvé par la Commission après consultation du groupe de travail du CHRIT pour la campagne «Manutention manuelle de charges» 2007; une version du module en langue anglaise devra donc être soumise à la Commission avant le 1^{er} juin 2007.

La traduction du contenu textuel du module dans les 21 autres langues officielles devra être achevée pour le 15 août 2007.

Le module d'apprentissage électronique (produit fini) – *dans un format logiciel d'accès universel* – sera soumis à la Commission sur CD-ROM, dans les 22 langues officielles (une langue par CD-ROM), pour le 1^{er} septembre 2007.

2.3 EXIGENCES SUPPLEMENTAIRES

Pendant toute la durée d'exécution de la convention de subvention, le demandeur sera représenté par un seul coordonnateur, qui fera fonction d'interlocuteur clé pour l'ensemble des produits, questions et entrevues avec des tiers et avec le groupe de travail du CHRIT pour la campagne «Manutention manuelle de charges» 2007.

Un CV du coordonnateur, démontrant ses capacités de gestion de projet et sa maîtrise de la langue anglaise, sera soumis à la Commission.

Le demandeur devra apporter la preuve de son expérience dans la formation d'inspecteurs du travail et la réalisation d'un module d'apprentissage électronique.

En ce qui concerne le cours «formation des formateurs», il y aura lieu de joindre à la demande le CV des instructeurs, qui démontrera leur expérience pédagogique et le respect des exigences énoncées plus haut.

Pour la mise au point des produits, le demandeur utilisera les supports et informations fournis par le groupe de travail «Manutention manuelle de charges» du CHRIT. Afin de faciliter la

production du matériel demandé dans les 22 langues communautaires le bénéficiaire est tenu de traduire en bulgare et en roumain l'information obtenue lors de la phase I de cette campagne (disponible sur CD-ROM), à savoir un plan d'inspection, un plan de communication et les supports annexes. Ces deux versions linguistiques devront être livrées sur CD-ROM (1 par langue) et dans un format équivalent à la version source pour le 1^{er} juillet 2007.

Le demandeur devra soumettre les projets des textes des produits à fournir et un programme détaillé du cours «formation des formateurs». Il tiendra compte de l'avis du groupe de travail du CHRIT sur ces projets de textes et sur le programme détaillé.

3. CALENDRIER ET PRESENTATION D'UN RAPPORT A LA COMMISSION

Les produits précisés doivent être terminés dans les délais fixés aux points précédents.

Un rapport écrit (succinct) résumant les produits fournis doit être présenté à la Commission au plus tard le **31 décembre 2007**.